ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N º I-270

présenté par M. Abad

ARTICLE 14

I. − À la fin de l'alinéa 47, substituer au montant :

« 2 744 750 211 euros »

le montant:

« 3 276 884 107 euros ».

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – La perte de recettes pour l'État résultant du III est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de conséquence suite à la suppression de l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des régions et des départements.